

Enquêtes publiques



RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Révision n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H)

Création d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour du clocher de la chapelle Notre-Dame de Callot à Carantec

Objet, dates et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête.
Par arrêté AR23-037 du 11 juillet 2023, le président de Morlaix Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets de révision n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) et de création d'un périmètre délimité des abords (PDA). La procédure de révision n° 1 du PLUi-H est rendue nécessaire afin d'adapter notamment son règlement ainsi que ses orientations d'aménagement et de programmation (OAP), aux difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, à l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire communautaire et enfin, à l'émergence de nouveaux projets.

La création d'un PDA autour du clocher de la chapelle Notre-Dame de Callot, intégrant la totalité de l'île Callot et ses abords, y compris son accès depuis la ville, vise à prendre en compte tous les espaces nécessaires à la mise en valeur des abords de ce monument historique et à simplifier le système de protection dont bénéficie l'île.

Le projet de révision n°1 du PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAe). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique. L'enquête publique, dont le siège sera situé à Morlaix Communauté, se déroulera du mercredi 30/08/2023 à 9 h au mardi 03/10/2023 à 17 h 30, soit une durée de 35 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est Morlaix Communauté. Des informations peuvent être demandées auprès du service planifications/foncier par téléphone au 02 98 15 31 41, ou par courriel à l'adresse suivante : ep-rev1-pda@agglo.morlaix.fr

L'intégralité du dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'objet de l'enquête publique, la présentation des projets, les pièces administratives, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, sera accessible en versions papier et numérique (poste informatique en libre service) pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Morlaix Communauté, ainsi que dans les mairies de Carantec, Pleyber-Christ, Lanmeur et Guerlesquin, aux jours et horaires indiqués ci-dessous, et pendant toute la durée de l'enquête, également sur le site internet de Morlaix Communauté <https://www.morlaix-communauté.bzh> ainsi que sur le registre dématérialisé :

<https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaix-communauté>

Les projets soumis à l'enquête publique, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront ensuite soumis :

- à l'approbation du conseil de communauté pour le projet de révision n° 1 du PLUi-H,
- à l'approbation du préfet de région, après avis de la commune concernée et du conseil de communauté en cas de modification significative, pour la création du périmètre délimité des abords.

Commission d'enquête.
Le tribunal administratif de Rennes a désigné, par décision du 02/06/2023, une commission d'enquête composée comme suit :

- Président de la commission d'enquête : M. Guy Appéré, adjoint au directeur, DGA à la retraite.
- Membres : Mme Véronique Le Mestre, ingénieure d'études au sein des services de l'État à la retraite, et M. Xavier Montserrat, directeur d'ARS, à la retraite.

Lieux d'enquête et permanences de la commission d'enquête.
- Siège de Morlaix Communauté, 2 B, voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix cedex. Ouverture au public du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi). Permanences de la commission d'enquête : mercredi 30/08/2023, de 9 h à 12 h et mardi 03/10/2023, de 14 h à 17 h 30.
- Mairie de Carantec, place Général-de-Gaulle, 29660 Carantec. Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h. Permanence de la commission d'enquête : mercredi 30/08/2023 de 14 h à 18 h.
- Mairie de Lanmeur, 3, place de la Mairie, 29620 Lanmeur. Ouverture au public du lundi au mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Permanence de la commission d'enquête : samedi 16/09/2023, de 9 h à 12 h.
- Mairie de Guerlesquin, 45, rue Docteur-Quéré, 29650 Guerlesquin. Ouverture au public du lundi au mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h. Permanence de la commission d'enquête : lundi 25/09/2023, de 9 h à 12 h.
- Mairie de Pleyber-Christ, square Anne-de-Bretagne, 29410 Pleyber-Christ. Ouverture au public les lundi, mardi, et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Permanence de la commission d'enquête : mardi 03/10/2023, de 9 h à 12 h.

En cas de difficultés sanitaires, l'enquête publique sera conduite conformément aux directives de la préfecture de Finistère.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les formulant directement auprès de la commission d'enquête, au cours des permanences mentionnées ci-dessus,
- soit en les signant sur un des cinq registres d'enquête publique cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de Morlaix Communauté et dans les mairies de Carantec, Lanmeur, Guerlesquin et Pleyber-Christ, lors ou en dehors des permanences de la commission d'enquête, aux jours et horaires indiqués ci-dessus,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête PLUi-H/PDA, Morlaix Communauté, 2 B, voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix cedex,
- soit en les adressant par courriel à l'adresse suivante : pluih-pda-morlaixco@registredemat.fr
- soit en les signant sur le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaix-communauté>

Pour être prises en compte par la commission d'enquête, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mercredi 30/08/2023 à 9 h au mardi 03/10/2023 à 17 h 30 (dernier délai, clôture de l'enquête). Les observations et propositions formulées par écrit seront jointes au registre papier du siège de l'enquête publique et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/revision01pluih-pda-morlaix-communauté>

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande, auprès de Morlaix Communauté pendant la durée de l'enquête.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions de la commission d'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets. Ce rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, au siège de Morlaix Communauté, dans les 4 communes membres désignées comme lieux d'enquête et à la préfecture de Finistère pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de Morlaix Communauté pendant la même durée.

Vie des sociétés - Autres



AVIS DE DISSOLUTION

EARL MELLOUET PATRICK
au capital de 83 846,96 €

Siège social : Tromboz, 29430 PLOUNÉVEZ-LOCHRIST - RCS BREST 338 264 864

Par décisions extraordinaires en date du 06/07/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de l'EARL Mellouet Patrick, à compter du 06/07/2023, et ont nommé en qualité de liquidateur, Mme Claudie Mellouet, demeurant à Tromboz, 29430 Plounevez-Lochrist.

Toute correspondance est à effectuer à l'adresse suivante : Tromboz, 29430 Plounevez-Lochrist.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Brest.
Pour avis, le liquidateur

AVIS DE CONVOCATION

LES AQUACULTEURS BRETONS

Société coopérative agricole à capital variable

Siège social : 180, route de Plougouven, ZI de Kerbriand, 29610 PLOUIGNEAU
RCS BREST 434 289 450 - N° agrément : 11657

Les associés coopérateurs de la société Les Aquaculteurs Bretons sont convoqués le 25/09/2023, à 9 h, à l'Espace Amzer Vad, 29610 Plouigneau, en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31/03/2023.
 - Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées par l'article L.529-1 du Code rural et de la pêche maritime.
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2023.
 - Quitus aux dirigeants.
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/03/2023.
 - Constatation du montant du capital social.
 - Approbation des conventions visées à l'article L.529-1 du Code rural et de la pêche maritime.
 - Renouvellement du tiers sortant des administrateurs (première série).
 - Fixation du montant de l'allocation globale d'indemnité compensatrice au profit des administrateurs.
 - Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Conformément à l'article 35 des statuts, vous avez la faculté de prendre connaissance, au siège social, à partir du quinzième jour précédent la date de réunion d'une assemblée générale ordinaire annuelle, des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration aux associés, du texte des résolutions, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.
- Le conseil d'administration

Publicités réglementées
Cessions Immo à La Une

SELARL MAGELLAN, avocat au barreau de Brest
2 bis, rue Colbert, 29200 BREST - Tél. 02 22 24 12 20

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
MARDI 17 OCTOBRE 2023, à 14 h

devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Brest, quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway

LOT 1 : COMMUNE de PLOUGONVELIN (29217). Le Lannou
DES PARCELLES DE TERRE situées en zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles suivant le plan local d'urbanisme de la commune, figurant au cadastre à la section ZI n° 135 pour une contenance de 16 a 18 ca.

MISE À PRIX : 37 500 €

LOT 2 : COMMUNE de PLOUGONVELIN (29217). Le Lannou
DES PARCELLES DE TERRE situées en zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles suivant le plan local d'urbanisme de la commune, figurant au cadastre aux sections : ZI n° 137 pour une contenance de 5 a 96 ca; ZI n° 138 pour une contenance de 5 a 73 ca; ZI n° 139 pour une contenance de 9 a 68 ca.

MISE À PRIX : 49 500 €

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Brest, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'acquisition.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Brest ou au cabinet de la SELARL Magellan.

SELARL Daoulas Hervé & associés, représentée par M^{me} Hélène Daoulas, avocate au barreau de Quimper, demeurant 62a, quai de l'Odet, 29000 Quimper, tél. 02 98 55 60 88

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 11 h

Devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Quimper, 48, quai de l'Odet

En la commune de BRASPARTS (29190), 6, place Saint-Antoine

Une propriété consistant en une maison d'habitation construite en pierre comprenant au rez-de-chaussée : pièce de vie avec cuisine, une chambre, salle d'eau; à l'étage, deux chambres, une salle de bains; au deuxième étage, deux pièces. Figurant au cadastre à la section AH numéro 256 pour une contenance de 83 ca. Et à titre indivis : la moitié indivise d'une cour située derrière ladite maison comprise entre cette dernière et d'autres bâtiments. Figurant au cadastre à la section AH numéro 257 pour une contenance de 23 ca.

MISE À PRIX : 20 000 €

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Quimper, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'acquisition.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Quimper ou au cabinet de la SELARL Daoulas Hervé & Associés.

SELARL MAGELLAN, avocat au barreau de Brest
2 bis, rue Colbert, 29200 BREST - Tél. 02 22 24 12 20

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
MARDI 17 OCTOBRE 2023, à 14 h

devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Brest quai Ouest, 150, rue Ernest-Hemingway

VILLE DE BREST (29200), 44, boulevard Commandant-Mouchotte

Dans un immeuble collectif figurant au cadastre à la section CO n° 212 pour une contenance de 24 a 48 ca.

LE LOT NUMÉRO CENT DIX-SEPT (117) : au 4^e étage de l'immeuble 5, à droite en arrivant sur le palier, **UN APPARTEMENT** comprenant un salon-séjour, une cuisine, un couloir desservant deux chambres, une salle d'eau et un wc. Et les 5 210/407 947 des parties communes à l'ensemble immobilier. Et les 5217/337 des parties communes à l'immeuble 5.

LE LOT NUMÉRO CENT DEUX (102) : UNE CAVE au sous-sol portant le numéro 54. Les 500/407 947 des parties communes à l'ensemble immobilier. Et les 50/737 des parties communes à l'immeuble 5.

LE LOT NUMÉRO CENT QUARANTE-DEUX (142) : dans la cour, **UN GARAGE** portant le numéro 22. Et les 1 848/407 907 des parties communes à l'ensemble immobilier.

MISE À PRIX : 20 000 €

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de Brest, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'acquisition.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Brest ou au cabinet de la SELARL Magellan.

Le Télégramme

VOTRE ANNONCE PAR TÉLÉPHONE
AU :

0 800 879 925

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30

RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous créez votre entreprise ?

Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats

Saisissez votre annonce légale sur
regions-annonceslegales.com

regions-annonceslegales.com
Créer et publier vos annonces légales en ligne